

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 12/04/2024

VOI.24.00.A00874

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
CHEMIN DE BRULEFOIN

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise SIGNATURE
Considérant que des travaux de pose de résine sur la chaussée rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 30/04/2024 au 17/05/2024 CHEMIN DE BRULEFOIN

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 30/04/2024 et jusqu'au 17/05/2024, un fort empiètement est instauré, CHEMIN DE BRULEFOIN sur l'ouvrage d'art en surplomb des voies ferrées.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 11 AVR 2024

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée



Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header.

Handwritten text in the upper middle section.

Handwritten text on the right side of the upper middle section.



Handwritten text on the right side of the lower middle section.

Handwritten text in the lower middle section.

A large block of handwritten text, possibly a main body of a letter or report.

Handwritten text in the center of the lower middle section.

Handwritten text in the lower middle section.

Handwritten text in the lower middle section.

Handwritten text in the lower middle section.

Handwritten text in the lower middle section.

Handwritten text in the lower middle section.

